

Séance du

24 février 2015

Procès VERBAL approuvé à l'UNANIMITE lors de la séance du 07 avril 2015

Le 24 février deux mille quinze,

Le Conseil Municipal de la Commune du Palais-sur-Vienne, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Madame Isabelle BRIQUET, Maire,

Date de convocation du Conseil Municipal : 17 février 2015

Présents : Mme Isabelle BRIQUET - M. Ludovic GERAUDIE - M. Denis LIMOUSIN – Mme Laurence PICHON - M. Martial BRUNIE - Mme Nadine PECHUZAL - Mme Carine CHARPENTIER - Mme Paule PEYRAT - M. Christophe LABROSSE - Mme Michaëlle YANKOV - Mme Annie BONNET - M. Richard RATINAUD – Mme Eliane PHILIPPON - Mme Annie PAUGNAT - M. Patrick DOBBELS - Mme Fatiha ZEMANI – M. Christophe MAURY – M. Yvan TRICART - M. Guénaël LOISEL - Mme Carole SALESSE – M. Cédric FORGET - M. Dominique FOURTUNE.

Représentée : Mme Corinne JUST par Mme Laurence PICHON
M. Laurent COLONNA par Mme Annie BONNET
M. Christophe BARBE par M. Ludovic GERAUDIE
M. Philippe ARRONDEAU par M. Martial BRUNIE
M. Jean-Claude MEISSNER par M. Patrick DOBBELS
Mme Joëlle BAZALGUES par Mme Annie PAUGNAT
Mme Claudine DELY par M. Guénaël LOISEL

Monsieur Richard RATINAUD a été élu secrétaire de séance

<i>Délibération 3/2015</i>	<i>Débat d'Orientations Budgétaires 2015</i>
<i>Délibération 4/2015</i>	<i>Modification du tableau des emplois communaux</i>
<i>Délibération 5/2015</i>	<i>Primes et Indemnités du Directeur Général des Services</i>
<i>Délibération 6/2015</i>	<i>Rapport récapitulatif concernant l'exécution des marchés de l'année 2014</i>
<i>Délibération 7/2015</i>	<i>Demande de subventions auprès de la Fédération Française de Football pour la mise en conformité des vestiaires, sanitaires pour un classement fédéral du bâtiment des Tribunes du Stade Raymond Claveyrollas</i>
<i>Délibération 8/2015</i>	<i>Annulation de la cession de terrains communaux sis rue Auguste Renoir à Limoges Habitat</i>

Madame le Maire informe qu'aucune décision, dans le cadre de sa délégation, n'a été prise depuis le Conseil Municipal du 20 janvier 2015.

Madame le Maire demande si les procès-verbaux des séances du 18 décembre 2014 et 20 janvier 2015 appellent des observations.

Aucune observation n'étant portée, les procès-verbaux des séances du 18 décembre 2014 et 20 janvier 2015 sont adoptés à l'unanimité.

DELIBERATION n°3/2015

Débat d'Orientations Budgétaires 2015

Reçu à la Préfecture de la Haute-Vienne le 26 février 2015

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales formalités de publicité effectuées le 26 février 2015

Madame le Maire

Notre séance de ce soir sera largement consacrée aux orientations budgétaires, vous avez tous reçu un document assez détaillé qui vous permet de voir la situation de notre collectivité et d'envisager l'année 2015 d'un point de vue budgétaire.

Nos orientations budgétaires s'inscrivent dans un contexte national toujours très contraint lié à la réduction des déficits publics. A ce titre, la participation des collectivités locales s'élève à 3,67 milliards pour atteindre les 11 milliards en 2017, avec des conséquences importantes pour les collectivités sur leur fonctionnement et leur capacité à investir alors même que les charges transférées sont conséquentes notamment dans le domaine périscolaire et que leurs investissements sont lourdement sollicités pour les mises aux normes qui sont imposées dans différents domaines (accessibilité notamment). Cette année, nous accusons une baisse de dotation estimée à près de 124 000 euros, ce qui représente 5 points de fiscalité. Or, nous savons bien que nous ne pourrions pas compter sur la fiscalité locale pour compenser cette perte, et, nous ne le souhaitons pas, il conviendra donc de trouver ailleurs nos marges de manœuvres. En 2014, nous avons pu bénéficier du FPIC à hauteur de 95 000 euros, nous pouvons espérer raisonnablement le percevoir de nouveau cette année, ceci étant, cette recette n'est pas pérenne et dépend du classement de notre agglomération dans la catégorie des bénéficiaires de ce fonds au niveau national et une évolution, même légère, nous ferait passer dans celle des contributeurs. Nous avons donc inscrit par prudence, la moitié du FPIC au cas où. Je rappelais l'an passé les efforts d'économie que nous avons déjà faits au cours du mandat précédent, qui seront salutaires pour faire face aux besoins de ressources. Je rappelais aussi qu'il sera difficile de faire plus mais que nous devons nous efforcer de faire aussi bien. Les résultats provisoires de 2014 démontrent la maîtrise de nos dépenses de fonctionnement puisque leur augmentation ne résulte que de la hausse des charges de personnels liée à des éléments s'imposant à la commune : augmentation des cotisations retraite et des cotisations d'assurances, revalorisation des catégories C, reprise des activités artistiques... Cette augmentation, certes faible, est cependant supérieure à celle de nos recettes, dont on connaît malheureusement l'évolution. Si nous avons pu maintenir notre autofinancement cette année encore, de nouveaux efforts devront être faits pour le préserver en jouant sur tous les leviers dont nous disposons.

La maîtrise de nos charges : et j'ai demandé aux services d'envisager de nouvelles pistes d'optimisation y compris sur les charges du personnel.

La gestion de la dette : et nous voyons bien l'importance que revêtent certaines renégociations opportunes d'emprunt.

Le maintien de notre capacité d'investissement.

La prévision des investissements en plan pluriannuel, dont les autorisations de programmes et les crédits de paiement en assurent la traduction budgétaire. En 2015, seront donc poursuivies les opérations concernant la cuisine, les vestiaires du stade et les travaux dans les écoles, auxquels s'ajoutera l'agenda d'accessibilité programmée. Espérons que l'annonce du Préfet d'augmentation de 40% de l'enveloppe DETR trouve une traduction concrète dans le financement de nos projets car la baisse de nos ressources sera elle aussi pluriannuelle pour atteindre 400 000 euros en 2017. Si nous ne souhaitons pas compenser cette perte par la hausse de fiscalité, nous devons à moyen terme envisager l'augmentation physique de nos bases dans le cadre de l'évolution du PLU de la commune.

Voici quelques pistes de réflexion, maintenant, nous pouvons bien entendu débattre de ces orientations.

Yvan TRICART

Je ne sais pas si je dois partir de ce que vous venez de dire ou du document du débat d'orientations budgétaires qui nous a été remis. Cela m'est plus facile de partir du document, dans celui-ci, il y a une partie concernant le contexte général, je dois vous dire qu'il m'a assez interrogé, je ne ferai pas outrecuidance de redire ce que vous écriviez en 2012, mais cette année-là vous attaquiez fortement, dès le début, le gouvernement à l'époque en place qui avait pris la décision de geler la DGF (Dotation Globale de Fonctionnement) pour régler la question du déficit de la France, vous disiez que c'était scandaleux. Aujourd'hui, il ne s'agit pas de geler la DGF, mais de la diminuer de manière franche, c'est une politique d'austérité ouverte qui est faite avec une attaque sans précédent par rapport aux capacités de financement des communes. Je rappelle que les communes réalisent 70% des investissements publics, cela revient à dire que la capacité d'investir des communes est attaquée, et, c'est se préparer à l'aggravation du chômage, c'est une mauvaise politique. Vous dénonciez en 2012 le gel des dotations, je pense qu'il faut le dénoncer avec force aujourd'hui en 2015, ce qui est en train de se passer pour nos finances est inadmissible, c'est pour cela que je trouve que le contexte général que vous nous avez proposé est un contexte général qui est très lénifiant, je trouve qu'il aurait été bien que la commune du Palais vote la motion de l'Association des Maires de France qui condamnait avec force cette orientation prise par le gouvernement socialiste.

Madame le Maire

L'association locale des Maires et Elus du Département a validé cette motion, et, sauf erreur de ma part, il me semble que je préside cette association donc je l'ai présentée.

Yvan TRICART

Mais il aurait été bien de la présenter au Conseil Municipal, 13 000 communes l'ont votée, c'est une condamnation très forte de cette orientation qui est proposée, voilà pour ce qui est du contexte général, je pense que c'est extrêmement important de marquer cette désapprobation parce que nous allons vers des lendemains difficiles dans la gestion des communes, et, à partir de là, en effet, nous devons encore serrer les boulons. Deux choses me préoccupent également, concernant le contexte local, vous parlez de la maîtrise des dépenses de fonctionnement, je rappelle juste - afin que nous comprenions bien de quoi nous parlons - qu'entre 2005 et 2014, les dépenses courantes de fonctionnement - les chapitres 011, 012 et 65 - ont augmenté de 930 000 euros soit 23%, c'est-à-dire que nous maîtrisons bien les dépenses de fonctionnement avec 2,3 % d'augmentation moyenne par an, c'est quand même une bonne inflation, nous sommes passés de 4 000 010 euros à 4 940 000 euros, maîtrise de fonctionnement, d'accord, mais assez tranquille tout de même, même s'il y a un léger fléchissement depuis ces 3 dernières années.

Madame le Maire

Trouvez-moi une autre collectivité qui a baissé ses dépenses de fonctionnement sur le dernier mandat, vous n'en trouverez pas.

Yvan TRICART

Je trouve que le mot « maîtrise » de fonctionnement alors que nous sommes à plus 2%, de plus, dans la page 16 vous dites que la commune du Palais a déjà fortement réduit ses dépenses de fonctionnement, alors, autant maîtrise avec + de 2% d'augmentation, je comprends, mais pas diminution, nous n'avons pas diminué.

Madame le Maire

Si je regrette.

Yvan TRICART

Vous parlez d'un problème général.

Madame le Maire

Nous avons diminué nos dépenses.

Yvan TRICART

Dans les dépenses de fonctionnement, la préoccupation, il faut être clair, ce sont les charges de personnel, 57%, c'est toujours très difficile de parler du personnel, il faut savoir que la moyenne nationale est en dessous de 50%, je peux vous donner les statistiques nationales pour les villes de la même strate, nous sommes au-dessus, à nous de voir, cela est peut-être normal, les charges de personnel dépendent aussi des activités, et, si nous commune du Palais nous avons plus d'activités en régie que d'autres communes, alors, dans ces conditions je trouve cela normal, à une autre époque je connaissais très bien la gestion des communes dans ce que nous appelions la couronne rouge en région parisienne...

Madame le Maire

La couronne rouge où il y a eu de nombreuses faillites dues à la bonne gestion de leurs finances ?

Yvan TRICART

Elles avaient des charges de personnel plus importantes parce qu'elles avaient des crèches, des centres de santé...ce n'est pas notre cas. La deuxième chose que je note et vous le dites, nous avons beaucoup de maladie, c'est vrai que c'est un problème et bien souvent quand nous regardons cet aspect, cela dénote une mauvaise ambiance, une mauvaise gestion.

Madame le Maire

C'est sûr, il y en a même qui en meure, ce qui a été le cas au mois de septembre...c'est ignoble ce que vous dites.

Yvan TRICART

Nous sommes à 12%, ce sont les chiffres que vous avez donnés lors des commissions, je rappelle juste pour la petite histoire que la moyenne nationale concernant les maladies est de 6,2% dans la fonction publique et

4,7% dans le privé, je ne dis pas qu'il y a une anomalie, mais, ne devrions-nous pas nous interroger ? Je n'ai pas de réponse, c'est pour cela que nous vous interrogeons.

Madame le Maire

Ce n'est pas la première fois sur ce sujet, je vous ai déjà largement répondu.

Yvan TRICART

Le troisième point concernant le personnel, c'est une interrogation par rapport aux contractuels, une commune qui embauche des contractuels, cela est contraire à mon étique, ce n'est pas normal, il est noté que nous avons recours à des contractuels, je trouve que ce n'est pas une bonne solution, ce n'est pas une critique, ce sont des faits que sont notés dans le document, ce que je souhaite, ce sont des réponses. A partir de là, je trouve que le Débat d'Orientations Budgétaires, sans parler des deux investissements et notamment celui de la cuisine centrale, il est bien évident que nous ne le soutiendrons pas.

Madame le Maire

Sur le contexte général tout d'abord, il me semble que je me suis exprimée largement - cela m'a valu aussi quelques aigreurs y compris dans mon propre camp - sur la baisse des dotations, notamment en ma qualité de Présidente de l'Association des Maires, je ne suis pas d'une nature à dire une chose d'un côté et une autre de l'autre, donc, sur ce sujet-là, vous savez parfaitement ce que j'en pense. Le fait de reprendre un contexte général en posant les contraintes qui nous sont imposées au niveau national me paraît quand même aller de sens pour envisager des orientations budgétaires, si je vous dis qu'il pleut cela ne veut pas dire que j'aime la pluie, je n'apprécie pas du tout que les dotations soient diminuées, d'ailleurs cela va nous pousser dans nos retranchements et je ne suis pas en mesure de dire aujourd'hui si la collectivité va pouvoir faire face à tout dans les mêmes conditions qu'actuellement. Il va falloir continuer notre politique d'économie, et, je le redis, nous avons bien réalisé des économies sur les charges de fonctionnement, vous ne pouvez pas me dire qu'elles n'ont pas diminué sur la période 2008-2014, de même, je vous redis que si vous trouvez une autre collectivité qui y est parvenue vous me la citez. L'exemplarité des communes de la couronne parisienne, quand nous savons le nombre de faillites et de reprises par la patrouille préfectorale il y a quelques années sur la gestion de ces communes et les conséquences que cela a eu sur les habitants, il ne me semble pas que ce soit du meilleur goût et du meilleur exemple. Quant à l'embauche de contractuels et vos réflexions sur le personnel, cela fait plusieurs années - il faut être clair - qu'il y a des insinuations sur des maladies dues à un malaise dans cette collectivité, je vous dis que j'aimerais bien que cela soit le cas et que du malaise nous n'en mourrions pas, il y a quand même malheureusement des problèmes, si les gens sont arrêtés ce sont pour de très bonnes raisons et tout ce que nous leur souhaitons, c'est de revenir le plus rapidement possible parmi nous. Les contractuels sur la collectivité ne sont là que pour justement palier ces arrêts maladie, et, à l'heure actuelle, nous en avons 3. Bien entendu, sont considérés comme contractuels, les intervenants en musique, nous sommes sur de la prestation, et les intervenants extérieurs en matière périscolaire, je ne vois pas comment titulariser quelqu'un pour simplement quelques heures par ci par là au gré des ateliers et des occupations que nous pourrions faire à un moment et que nous ne reconduirons peut-être pas le trimestre suivant voire l'année suivante, c'est un choix et je comprends que vous souhaitiez titulariser tout le monde, mais, en même temps, si la masse de la charge du personnel vous préoccupe et qu'en même temps vous souhaitez que tout le monde soit titularisé fonctionnaire, c'est difficilement compatible. Vous avez souligné que nous avons des charges de personnel importantes eu égard à notre budget, je rappelle aussi que cette charge est importante car nous assurons un fonctionnement qui est, à mon avis, comparable à celui que peut offrir les autres communes de la 1^{ère} couronne, à proportion de leurs ressources, il faudrait peut-être les comparer aussi, et vous auriez sans doute quelques surprises et seriez peut-être moins drastique dans votre façon d'envisager les choses. Sur ces dépenses de personnel je vous ai déjà répondu depuis de nombreuses années, ces insinuations sur les arrêts maladie vous les faites depuis plusieurs années, je ne vais pas non plus donner plus d'explications qu'il n'y a à en donner, si les gens sont malheureusement malades, je le redis, ce que nous pouvons leur souhaiter - et pour certains cela n'est pas gagné - c'est de revenir le plus rapidement parmi nous et avec le moins de restrictions possibles, puisque malheureusement aussi, certaines affections - que certains autour de cette table connaissent ou ont connu dans leur vie et j'espère que cela est derrière eux - entraînent des conséquences à la reprise du travail, et, là aussi, nous devons compenser cette part de travail en moins. L'augmentation de la charge de personnel est aussi à regarder sous cet aspect-là, nous avons du personnel qui vieillit un peu, du personnel qui a diverses pathologies et qui revient avec des restrictions et que faisons-nous lorsque nous avons du personnel dont la capacité de travail est nettement diminuée et que la médecine du travail prévoit tout d'abord un retour avec un mi-temps pour s'habituer et ensuite préconise un temps plein, ce qui est valorisant aussi pour l'agent, ceci étant, en efficacité de travail, ce n'est plus la même chose et nous devons en tenir compte. Vous dites que c'est difficile, effectivement, puisque nous sommes sur de l'humain et de l'humain qui est fragilisé, il faut bien trouver les moyens aussi de faire en sorte de prendre en considération ces éléments-là et faire en sorte que le service soit assuré dans de bonnes conditions parce que nous avons des services à rendre à la population et singulièrement dans nos écoles. Voilà ce que je pouvais ajouter sur les points que vous avez développés.

Yvan TRICART

Madame le Maire, je vous remercie de ces réponses, mais, c'est notre droit de poser des questions.

Madame le Maire

Bien entendu.

Yvan TRICART

Je prends les chiffres, je compare, et nous continuerons à attirer l'attention sur des choses qui nous semblent importantes, j'ai bien noté la charge de personnel par rapport aux autres communes, il y a un tableau adéquat, ceci étant, je sais ce qu'il y a comme activités dans les autres communes, et je sais ce qu'il y a dans notre commune, c'est pour cela que je crois que c'est tout naturellement que nous nous devons de poser des questions, tout simplement.

Carole SALESSE

Concernant les investissements, nous en avons parlé en commissions, le grand projet du mandat c'est la cuisine centrale, tu nous avais parlé en commission d'un éventuel redimensionnement de ce projet au vue de la possibilité de fournir certains repas à l'EHPAD, aujourd'hui, ces études sont-elles effectuées pour redimensionner ce projet, je suppose à la baisse ?

Madame le Maire

Tout d'abord, j'ai manqué à tous mes devoirs puisque je ne vous ai pas présenté officiellement Jennifer ALEXANDRE qui est notre nouvelle Directrice Générale des Services, qui a un passé et une expérience qui vont nous être fortement utiles, puisqu'elle est ingénieur et a œuvré déjà dans d'autres collectivités et aussi en établissement hospitalier à un niveau élevé. Ses compétences vont nous être justement très utiles dans un dossier tel que celui-là, puisque je le redis, c'est un investissement lourd sur lequel nous n'avons pas le droit de nous tromper, il faut donc qu'il corresponde absolument aux besoins de la collectivité. Si nous faisons le choix de préserver une restauration municipale, ce qui me semblait être un choix partagé, mais il peut y avoir d'autres solutions, nous devons nous assurer de financer l'investissement qui est nécessaire pour cette commune. Nous étions partis sur un équipement mutualisé notamment avec l'EHPAD puisque la question se posait et avait toute sa pertinence, il apparaît que l'EHPAD va prendre déjà beaucoup plus de retard que prévu, car là-aussi d'autres choses évoluent en marge de la construction même de l'établissement, et l'orientation serait sur une mutualisation de cuisine avec l'EHPAD de Feytiat qui a besoin lui aussi d'une restructuration lourde, ce qui fait que la mutualisation envisagée au départ entre nos besoins pour nos cantines et le besoin pour l'EHPAD n'a plus lieu d'être aujourd'hui. C'est un dossier dont j'ai confié la reprise et le suivi à Jennifer ALEXANDRE dès son arrivée. Nous vous en rendrons compte pour s'assurer vraiment du bon projet, du bon dimensionnement, pour que nos finances communales ne soient pas mises à mal sans que cela apporte le résultat espéré pour la commune. Nous savons que c'est un investissement lourd, nous savons aussi - et j'en parle depuis le mandat précédent puisque c'était déjà un pré projet évoqué en 2008 - que nous avons réalisé, je le disais à chaque exercice, des économies et nous avons un excédent constitué suffisamment important pour la réalisation d'un équipement de cette nature - je ne m'en suis jamais cachée, les éléments peuvent être retrouvés dans les divers comptes rendus -. Il convient maintenant, compte tenu justement des baisses de dotations, d'être vraiment certains, non pas de la pertinence de l'équipement en lui-même, mais de la pertinence de ce qui nous est présenté par rapport à nos besoins.

Denis LIMOUSIN

Je vais revenir sur le point de vue qui a été défendu par Yvan TRICART, nous sommes dans le cadre d'un débat et il est donc logique de débattre. En revanche, je trouve toujours surprenant que nous puissions, par rapport à la maîtrise de nos dépenses et notamment les dépenses de fonctionnement et en particulier le chapitre 011, laisser penser qu'il y a eu des augmentations, alors que sur le mandat dernier, où nous étions un certain nombre d'élus, il a été constaté année après année que nous faisons plus que de maîtriser le chapitre 011 - les charges à caractère général - puisque nous faisons en sorte de le diminuer.

Yvan TRICART

Ce ne sont pas les chiffres.

Denis LIMOUSIN

Comment ça ce ne sont pas les chiffres ?

Yvan TRICART

Je suis désolé, j'ai le tableau avec tous les chiffres que vous avez fournis, il y a eu une bonne maîtrise, je suis d'accord avec le mot « maîtrise », parce que les chiffres font apparaître plus 2% de 2005 à 2013.

Denis LIMOUSIN

Nous pouvons aussi remonter à 1990. Je parle du dernier mandat.

Madame le Maire

Juste une question, de quand est daté votre document ?

Yvan TRICART

2012.

Madame le Maire

Et il va jusqu'à quand ?

Yvan TRICART

2011. mais après j'ai pris 2013 et 2014. En 2008, je n'ai pas parlé des charges à caractère général, j'ai parlé des charges de fonctionnement, les chapitres 011, 012 et 65. En 2009, les charges de fonctionnement sont de 1 331 000 euros et aujourd'hui, nous sommes à 1 450 000 euros, je suis bien d'accord qu'il y ait eu maîtrise mais ne me parlez pas de diminution.

Denis LIMOUSIN

Je parle du chapitre 011, sur le mandat dernier a diminué par rapport à la première année et la dernière année.

Yvan TRICART

En 2009 : 1 331 000 euros, en 2014 : 1 442 000, je n'y peux rien, ce sont les chiffres, mais parlons de maîtrise, là, nous sommes d'accord, mais pas de diminution.

Madame le Maire

C'est une analyse qui a été faite par Ressources Consultants Cabinet, qui est du point de vue finances assez remarquable, vous en conviendrez. Simplement, puisque vous intervenez beaucoup lors des Comptes Administratifs, et il me semblait que cela était ce à quoi vous vous attachiez en premier, vous reprendrez les résultats des Comptes Administratifs de 2008, 2009, 2010, 2011, 2012 et 2013 et vous me direz s'il n'y a pas de diminution.

Yvan TRICART

Je les ai là.

Madame le Maire

Non vous ne les avez pas là. Vous reprendrez les Comptes Administratifs.

Denis LIMOUSIN

Nous ne sommes pas d'accord avec les chiffres, donc, la discussion va être compliquée.

Madame le Maire

La vérité c'est le Compte Administratif.

Denis LIMOUSIN

Evidemment. Entre l'année 2013 et l'année 2014, je veux bien accorder que le chapitre 011 ait eu une augmentation légère de 3 500 euros, il faut comparer ce qui est comparable, nous avons dû prendre en compte l'augmentation de la TVA, qui n'est pas de notre fait et qui est passée de 19,6% à 20 %, soit 0,4% de TVA et qui a généré une augmentation de 5 700 euros, donc, finalement, nous avons une augmentation inférieure, le chapitre 011 a été, là-aussi, bien maîtrisé sur cette période-là. Par rapport au chapitre 012, il pèse environ 3 millions d'euros, il est vrai que ce n'est pas un chapitre toujours évident à analyser, depuis 2014, nous avons des dépenses qui ne sont pas de notre fait, des améliorations salariales par exemple - politiquement, je trouve que cela va dans le bon sens – en revanche, par rapport à nos chiffrements budgétaires, inévitablement, cela va augmenter notre chapitre. Nous avons également le GVT à prendre en compte, cela représente entre 2% et 2,5% par an, et des éléments supplémentaires comme la prise en compte des activités artistiques qui ont eu aussi une incidence plus que sensible sur ce chapitre. Au bout du compte, tant le chapitre 011 que le chapitre 012, ceux qui pèsent le plus sur notre fonctionnement, ont été maîtrisés de façon tout à fait convenable sur le mandat précédent et c'est justement la ligne de conduite que nous souhaitons conserver. Par rapport au personnel, c'est toujours une question délicate à aborder, je pars du principe que le personnel doit se soigner lorsqu'il est malade, c'est un devoir pour lui et c'est aussi un droit, ensuite, nous avons mis en place le Document Unique, Guénaël LOISEL fait partie du Comité Technique et du CHSCT, c'est un document obligatoire qui permettra justement – ce peut être un levier - d'analyser les différentes méthodes de travail de manière à pouvoir, en amont, envisager des techniques

permettant de travailler dans de bonnes conditions. Dans cette démarche, nous associons le personnel, les partenaires sociaux qui ont un rôle très important - et tu sais que les mieux placés pour défendre le personnel, ce sont les délégués du personnel puisqu'ils représentent leurs collègues et au Palais nos représentants sont tout à fait compétents en la matière – et, évidemment, la collectivité qui joue le rôle d'employeur. Ce Document Unique a une valeur juridique très importante et c'est pour cela, qu'à mon sens, ce sera un levier supplémentaire pour que notre personnel travaille dans de meilleures conditions. Pour en terminer, sur le contexte général, il ne fait aucun doute que notre groupe n'accepte pas les baisses de dotations de l'Etat, baisser la DGF pour les communes, c'est leur enlever des marges de manœuvre, et, je ne pense pas qu'en faisant comme cela nous puissions relancer l'économie puisque cela nous enlève nos capacités d'investissements, donc, sur les prises de positions qui ont eu lieu, et, notamment la motion qui a été citée tout à l'heure, évidemment, nous sommes tout à fait partisan à mettre en valeur cette motion dans la mesure où nous contestons ces baisses de dotations de l'Etat.

Madame le Maire

Merci Denis LIMOUSIN, par ailleurs, il ne faut pas que les baisses de dotations servent de justification à une politique municipale quelle qu'elle soit, je crois que lorsque nous sommes élus, il faut aussi assumer un certain nombre de choses, il me semble que j'en assume pour ma part pas mal, nous ne pouvons pas trouver non plus comme seule justification, et, notamment, aux hausses de fiscalité, une baisse de dotations, il y a d'autres moyens, la commune en est la preuve vivante.

Cédric FORGET

Par rapport aux solutions que vous énumérez, sur comment remédier à cette baisse, vous notez l'augmentation des bases, j'aurais aimé savoir si vous y aviez déjà réfléchi et dans quelle proportion vous envisagez cela, le fait d'avoir des habitations nouvelles génèrent aussi des coûts pour la commune.

Madame le Maire

Bien entendu, c'est une réflexion que nous devons avoir au niveau de notre plan d'urbanisme, nous savons que nous n'avons plus de terrain à mettre à disposition pour de nouvelles constructions, donc, comment le ferons-nous ? Dans quelles conditions ? Il faut penser à l'aménagement des terrains et cela a un coût. Après, il est vrai que de nouveaux habitants créent inévitablement de nouvelles ressources en termes de taxes - foncier et habitation - nous sommes une commune particulièrement bien dotée - certaines font mieux mais d'autres font beaucoup moins bien – en termes d'équipements, ceux-ci sont en capacité de faire face à une population supérieure, après, où placer le curseur, nous aurons toute latitude pour déterminer tout ceci dans le cadre de l'élaboration du PLU, car, il faut aussi que le Palais reste une commune agréable, il ne s'agit pas de densification massive, nous n'envisageons pas de passer les 10 000 habitants, ce n'est pas forcément souhaitable. Mais, lorsqu'une commune manque de ressources, il peut y avoir un donateur exceptionnel, mais il ne faut pas tabler là-dessus pour faire des prévisions sur le long terme, donc, si nous convenons du fait que les taux de fiscalité sont suffisamment élevés, le seul moyen d'avoir de la richesse supplémentaire, est d'augmenter les bases physiques et donc d'avoir de nouveaux habitants pour contribuer à la richesse commune.

Ludovic GERAUDIE

Tu as déjà tout dit, mais, il est vrai que l'augmentation des bases va passer par une réflexion dans le cadre de la révision du PLU, c'est un travail qui doit se faire de concert, qui doit associer un maximum de personnes. Dans l'élaboration d'un PLU, il y a des critères de concertation et autres, cela ne se fait pas en claquant des doigts dans un bureau, la commission urbanisme aura tout son rôle à jouer pour bien préparer le travail, même l'ensemble du Conseil Municipal d'ailleurs. C'est vraiment une réflexion que nous devons tous avoir en même temps, bien sûr, nous n'avons pas forcément les mêmes orientations, mais nous savons que dans notre commune, la ressource foncière constructible arrive à sa limite et qu'il va falloir avoir une vraie réflexion pour l'élargir et avoir aussi une véritable réflexion sur la réhabilitation de certains logements en incitant certains propriétaires à aller dans des démarches pour réduire les surfaces afin d'avoir peut-être un peu plus de terrain, il s'agit là d'incitation puisque la commune n'a pas de prise sur cela, ce sont les propriétaires qui jouent là-dessus. C'est un travail en commun qu'il faudra mener dans les prochains mois et les prochaines années, le prochain PLU doit être adopté avant le 1^{er} janvier 2017, cela va être un travail de longue haleine. J'en profite pour dire que la commission urbanisme sera prochainement réunie dans les prochaines semaines, je pense justement lancer la réflexion autour d'un diagnostic, un peu comme ce que les services de Limoges Métropole ont fait l'autre jour devant le Conseil Municipal, mais cela ne s'attachera pas qu'au centre-ville, mais, bien à l'ensemble de la commune.

Denis LIMOUSIN

Pour aller dans le sens de la question qui est posée, je crois qu'il faut que nous soyons attentifs à tous les leviers possibles, que ce soit au niveau des recettes potentielles, mais aussi, dans la maîtrise de nos dépenses. Par exemple, un des leviers intéressant et que nous avons déjà utilisé, c'est d'avoir une réflexion sur tous nos marchés, nous l'avons eu pour les photocopies, nous avons renégocié le marché avec un coût inférieur pour un service meilleur, ce qui nous a d'ailleurs permis d'instaurer la gratuité pour les chômeurs, c'est un levier qui me paraît intéressant, et nous devons être à l'affût de toutes ces possibilités-là.

Yvan TRICART

J'ai bien entendu ce qui a été dit, nous avons des équipements, nous pouvons construire un peu, cependant, construire entraîne des charges pas que des recettes.

Madame le Maire

Au départ il y a des charges, après il faut estimer le retour sur investissement.

Yvan TRICART

Ce sont les différents réseaux, mais, au niveau des équipements, il faut quand même une bonne maîtrise de ce que cela représente, je pense notamment à une crèche, aujourd'hui, celle-ci est liée à un volume d'habitants.

Madame le Maire

Si je peux me permettre, elle tient compte de la commune mais aussi des besoins autours, il y a aussi des non palaisiens.

Yvan TRICART

J'ai vu la participation qu'il y a. Après, il y a aussi le nombre de salles...quand nous augmentons la population, même si nous avons un certain nombre d'équipements, il ne faut pas se faire d'illusion, cela génèrera aussi des équipements. Il faut bien que nous maîtrisions la question de nos recherches de finances, j'ai été surpris par une chose que nous avons votée, chaque fois qu'une personne veut faire agrandir une maison, le coût des taxes que nous avons votées est extrêmement cher, j'ai été surpris par ce coût, pour un agrandissement d'environ 40 m2 il faut savoir que la personne va payer environ 3 000 euros de taxe, nous avons des leviers pour rechercher des moyens financiers, je crois qu'il faut que nous maîtrisions bien – nous l'avons votée – mais je ne m'étais pas rendu compte de ce que cela représentait, beaucoup de gens construisent un petit pavillon et au bout d'un certain temps rajoutent un garage, un appentis et nous avons des taxes qui se rajoutent et qui sont extrêmement lourdes quelle que soit l'utilisation de cette agrandissement (un garage ou habitable) celles-ci sont très lourdes. C'est pour cela qu'à chaque fois que nous parlons de rechercher des finances par l'augmentation de l'urbanisation, je crois qu'il faut bien maîtriser et être bien sûr de ce que nous allons faire, et, aussi ce que cela va impliquer à un peu plus long terme que simplement en pensant à de la taxe d'habitation supplémentaire.

Madame le Maire

C'est bien pour cela que sur cette taxe d'aménagement qui a été mise en place il y a environ 3 - 4 ans, nous avons pris soin justement de ne pas beaucoup l'augmenter, à l'époque, nous avons augmenté au minimum de ce que nous pouvions, la taxe était déjà forte avant, peut-être n'aviez-vous pas eu de retour avant, mais c'est d'ailleurs pour cela que nous avons pris soin de n'augmenter qu'au minimum de ce que nous pouvions faire et que nous avons pris récemment des aménagements pour éviter cette taxation pour les abris de jardin, les commerces...nous avons pris un certain nombre de dispositions pour exonérer ou diminuer cette taxation.

Ludovic GERAUDIE

Je vais répéter ce que tu as dit, cette taxe d'aménagement existe depuis 2011, l'an dernier le Conseil Municipal a été amené à se prononcer pour voter à nouveau les taux, que nous n'avons pas bougés. En revanche, nous avons souhaité qu'il y ait quelques exonérations, notamment pour les abris de jardin - nous avons eu des remontées disant que la taxe d'aménagement coûtait plus chère que l'abri en lui-même -, à cela nous avons rajouté effectivement les primo-accédants, et une ou deux choses supplémentaires. Le fait que nous ayons souligné que la taxe d'aménagement pouvait être aussi chère qu'un abris de jardin aurait dû vous mettre la puce à l'oreille, mais il nous faut aussi des recettes Monsieur TRICART.

Carole SALESSE

Ce serait dommage de conclure le Document d'Orientations Budgétaires sans parler d'accessibilité. Je voudrais donc revenir un peu sur l'accessibilité, nous le voyons souvent comme une contrainte au niveau du budget, il est vrai que cela n'est pas neutre, mais, tu parlais tout à l'heure du service aux personnes, là aussi, nous y sommes. Nous parlons de 2015, mais il faut aussi se projeter sur les années à venir, c'est à voir avec les investissements qui sont prévus cette année ou dans les années à venir notamment avec la cuisine centrale qui est le plus gros investissement comment nous pouvons traduire l'accessibilité dans notre budget dans ce mandat, et, je vais aller un peu plus loin, nous n'allons pas prendre cette décision aujourd'hui, mais quelle que soit la réglementation qui s'impose à nous, je pense qu'il serait bien que nous prenions tous ensemble la décision de pouvoir mettre en accessibilité une école. Je sais qu'il y a toute la problématique de la programmation et de l'agenda à rédiger, mais, j'ai consulté à l'époque l'audit qui avait été fait, je reconnais que les chiffres sont peut-être erronés ou sous-estimés, au niveau du financement c'est monstrueux, nous avons plus d'une vingtaine de bâtiments à mettre en accessibilité, très honnêtement, je ne vois pas comment nous allons pouvoir y arriver, mais, ne pourrions-nous pas acter ensemble au moins la mise en accessibilité d'une école ?

Madame le Maire

Nous avons 3 écoles, il va bien falloir en mettre une en accessibilité.

Carole SALESSE

Cela s'impose à nous, comme pour les autres établissements qui reçoivent du public.

Madame le Maire

Il va falloir se pencher très sérieusement sur l'accessibilité d'une de nos écoles.

Carole SALESSE

De le mettre en priorité peut-être.

Madame le Maire

Le souci, je l'ai déjà exprimé lors d'une commission, sans doute la plus simple à mettre en accessibilité au niveau des extérieurs pour accéder dans l'école c'est l'école Jean Giraudoux, sauf qu'en matière de qualité de bâti, c'est la plus mauvaise, c'est un peu cornélien, mais, en même temps, nous ne pouvons pas agrandir l'école Jules Ferry. Nous mettrons tout sur la table avec toutes les contraintes et tous les avantages qu'offrent chaque site, et, il faudra se déterminer en toute connaissance de cause, cela se pose, s'analyse, après, à nous de faire le choix le moins mauvais car en la matière nous n'en n'aurons pas de bon, mais nous allons nous mettre en conformité sur l'accessibilité.

Guénaël LOISEL

Je réitère ma proposition concernant l'école maternelle Aristide Briand, si vous refaites les sols, c'est peut-être l'occasion de la remettre en accessibilité.

Madame le Maire

Nous n'aurons pas le temps pendant l'été.

Guénaël LOISEL

Il faut peut-être faire des choix, là aussi, c'est l'ouverture du débat.

Madame le Maire

Le choix dans les interventions dans les écoles est lié aussi au temps, et si les travaux qui sont envisagés à Aristide Briand prennent l'intégralité des 2 mois, il sera difficile d'envisager une rentrée scolaire en chantier.

Yvan TRICART

Il n'y a que les 6 marches à l'intérieur de la maternelle Aristide Briand, elle est facile à mettre en accessibilité.

Madame le Maire

Il n'y a pas que cela, en termes d'accessibilité.

Guénaël LOISEL

Nous pouvons conjuguer ces travaux pendant les deux mois quand même ! J'ai du mal à comprendre, j'ai travaillé dans les entreprises aussi, tout était programmé et les entreprises tiennent les délais.

Madame le Maire

Là, c'est moi qui ai du mal à comprendre, où alors vous n'avez pas fait les mêmes travaux. Sur les aspects techniques, Jennifer ALEXANDRE sera effectivement mieux à même que moi de vous apporter, hors Conseil Municipal, tous les éléments sur lesquels vous avez des questions, et, sur ce sujet-là en particulier, il y a certains traitements qui nécessitent quelques précautions et une intervention dans la durée, les choses ne peuvent pas se faire aussi simplement. Parfois, j'ai l'impression que vous pouvez penser que plus c'est compliqué, plus cela va prendre de temps, plus cela va me plaire, et, plus cela va coûter cher aussi. S'il y a une solution pour que des travaux se fassent en un minimum de temps, et, si effectivement nous avons du temps pour coupler avec autres choses, tant mieux, après je ne sais pas comment vous l'envisagez, mais l'accessibilité c'est depuis l'extérieur, donc de casser un certain nombre de choses et de construire aussi, ce n'est pas que changer une porte, c'est tout l'entourage, et aussi tous les sanitaires.

Guénaël LOISEL

Juste une petite précision, c'est juste l'intérieur, et notamment les 3 marches qui sont dans le hall de l'école maternelle Aristide Briand, si vous refaites le sol du hall, je ne sais pas si c'est cette partie-là qui est refaite ?

Madame le Maire

C'est toute la maternelle.

Guénaël LOISEL

Si c'est toute la maternelle, si vous refaites le sol, pour moi, je pense que vous pouvez au moins supprimer ces 3 marches et faire une rampe d'accès pour handicapés.

Madame le Maire

Je ne sais pas si nous pouvons faire une rampe d'accès ici.

Guénaël LOISEL

Sur la largeur je pense que si.

Madame le Maire

Ce que vous dites-là demande à être étudié, car, il y a d'autres contraintes que me souffle Jennifer ALEXANDRE et si les choses peuvent paraître simples à un moment donné, elles ne sont pas si simples à réaliser, mais, nous allons étudier ce que vous nous dites, après, ce n'est pas pour cela que nous serons pour autant conforme en matière d'accessibilité, nous en serons même très loin.

Christophe LABROSSE

Juste pour répondre à Monsieur Guénaël LOISEL, nous raisonnons en termes de groupe scolaire, la maternelle c'est donc le groupe scolaire Aristide Briand, si nous faisons l'accessibilité handicapés en maternelle, il faut pouvoir ensuite permettre aux enfants d'aller en élémentaire, ce qui ne sera pas le cas à Aristide Briand puisqu'il y a des contraintes de pente. Ne faire que la maternelle Aristide Briand ne règlera pas le problème de l'accessibilité de l'école. Alors qu'à Jean Giraudoux, c'est un plain-pied global, à mon avis, il sera plus facile d'intervenir sur ce groupe scolaire-là. Ne faire que la maternelle Aristide Briand, c'est un coup d'épée dans l'eau car, une fois qu'ils passeront au CP nous en faisons quoi ? Je parle sous le contrôle de Carole SALESSE, l'accessibilité ce n'est pas que le fauteuil roulant, nous avons vu cela à la Mairie, ce n'est pas qu'une rampe, c'est plus compliqué que cela. L'accessibilité à la maternelle Aristide Briand ne règle pas le problème de l'accessibilité d'une école et ne faire que la maternelle ne règle pas le problème.

Guénaël LOISEL

Si nous faisons des travaux, autant en profiter pour régler certains problèmes.

Christophe LABROSSE

Madame le Maire vous a donné la réponse.

Madame le Maire

Tous ces travaux liés à l'accessibilité sont importants d'où la nécessité de mettre en place notre agenda correctement et de bien le prévoir en toutes connaissances de cause, cela demande une réflexion approfondie car nous n'aurons pas les moyens de tout faire. J'ai même certains collègues qui disent que de toute façon cela ne sera pas fait. J'ai eu l'occasion de le dire d'autres fois, c'est la loi, alors effectivement c'est une loi généreuse, mais sans aucun moyen pour la mettre en place. Parler de compensation en matière de handicap, pour moi cela est une aberration, parler d'amélioration des conditions de vie des personnes handicapées et d'amélioration des conditions d'accès à l'ensemble des bâtiments, oui, mais parler d'accessibilité totale cela ne pourra pas être possible partout étant donné la topographie de certaines communes. Parler de compensation en matière de handicap, ce n'est pas non plus possible, la même chose n'est pas attendue d'un côté ou de l'autre, parlez avec des associations de personnes handicapées, vous verrez la compensation qui est demandée d'un côté et la compensation qui est comprise du côté des décideurs, il y a un monde.

Conformément aux articles L 4311-1, L 3312-1 et L2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Le CONSEIL MUNICIPAL,

- A DEBATTU sur les orientations générales du budget 2015 présentées par Madame le Maire.

Par ailleurs, **le CONSEIL MUNICIPAL,**

- **PREND ACTE** du débat d'orientations budgétaires pour 2015.

DELIBERATION n°4/2015

Modification du tableau des emplois communaux

Reçu à la Préfecture de la Haute-Vienne le 26 février 2015

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales formalités de publicité effectuées le 26 février 2015

Madame le Maire

Suite au recrutement de Madame ALEXANDRE, Directrice Générale des Services, il nous est donc nécessaire de revoir le tableau des emplois, puisque vous le savez, avant son recrutement, vous m'aviez autorisée à ouvrir plusieurs postes pour me permettre de faire différents recrutements éventuels. N'ayant plus besoin de postes d'attaché, d'attaché principal ni d'ingénieur principal, je vous propose leur suppression, de même dans les services, suite à un départ en retraite, nous n'avons pas besoin de poste d'adjoint technique de 1^{ère} classe, là aussi je vous propose de le supprimer, cela ne veut pas dire que nous n'avons pas d'agent qui remplace celui parti à la retraite mais ce n'est pas le même grade.

Madame le Maire expose au conseil municipal qu'il est nécessaire de revoir le tableau des emplois,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE DE :

- **ACCEPTER** le tableau des emplois communaux ci-joint :

Catégorie	Nombre d'emplois	Libellés	Pourvus	A pourvoir
FILIERE ADMINISTRATIVE				
	1	DGS	1	0
Cat. A	1	Attaché principal	1	0
Cat. B	2	Rédacteur principal 1 ^{ère} classe	2	0
Cat. B	2	Rédacteur principal 2 ^{ème} classe	2	0
Cat. B	1	Rédacteur	1	0
Cat. C	2	Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe	2	0
Cat. C	6	Adjoint administratif 1 ^{ère} classe	6	0
FILIERE TECHNIQUE				
Cat. A	1	Ingénieur	1	0
Cat. B	3	Technicien principal 1 ^{ère} classe	3	0
Cat. B	1	Technicien principal 2 ^{ème} classe	1	0
Cat. B	1	Technicien	1	0
Cat. C	2	Agent de maîtrise principal	2	0
Cat. C	3	Agent de maîtrise	3	0
Cat. C	3	Adjoint technique principal 1 ^{ère} classe	3	0
Cat. C	7	Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe	7	0
Cat. C	5	Adjoint technique 1 ^{ère} classe	5	0
Cat. C	25	Adjoint technique 2 ^{ème} classe	25	0
Cat. C	1	Adjoint technique 2 ^{ème} classe TNC (14,74 h/35)	1	0
Cat. C	1	Adjoint technique 2 ^{ème} classe TNC (30 h)	1	0
	1	Apprenti	1	0
	1	Contrat d'avenir	1	0
FILIERE ANIMATION				
Cat. C	2	Adjoint d'animation 2 ^{ème} classe	2	0
FILIERE CULTURELLE				
Cat. B	1	Assistant de conservation principal de 2 ^{ème} classe	1	0
Cat. C	1	Adjoint du patrimoine principal 1 ^{ère} classe	1	0
Cat. C	1	Adjoint du patrimoine 1 ^{ère} classe	1	0
Cat. B	2	Assistant d'enseignement artistique principal de	2	0

		1 ^{ère} classe à TNC (10h/semaine) (discipline Danse et discipline flûte)		
Cat. B	3	Assistant d'enseignement artistique (Contractuels) à TNC pour l'année scolaire 2013/2014 (discipline Piano, Guitare et percussions)	3	0
FILIERE SPORTIVE				
Cat. A	1	C. D. I.	1	0
Cat. B	1	Educateur des A. P. S. principal 1 ^{ère} classe	1	0
FILIERE SOCIALE				
Cat. B	1	Assistant socio-éducatif principal	1	0
Cat. B	1	Educateur de jeunes enfants TNC (8 h)	1	0
Cat. C	1	ATSEM principal de 1 ^{ère} classe	1	0
Cat. C	1	ATSEM de 1 ^{ère} classe	1	0
	1	Contrat d'avenir	1	0

DELIBERATION n°5/2015

Primes et indemnités du Directeur Général des Services

Reçu à la Préfecture de la Haute-Vienne le 26 février 2015

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales formalités de publicité effectuées le 26 février 2015

Madame le Maire

Ce point concerne les primes et indemnités de notre Directrice Générale des Services, il s'agit là simplement de mettre en compatibilité avec le grade d'ingénieur les différentes primes de responsabilité liées à la fonction de DGS. Nous l'avions fait précédemment pour notre ancien directeur, pas dans les mêmes modalités, puisque Madame ALEXANDRE est ingénieur et que Monsieur SARDAIN était attaché. Ce sont les primes qui sont attachées à la fonction.

Madame le Maire expose au Conseil Municipal que l'ingénieur détaché dans le cadre d'emploi de Directeur Général des Services peut percevoir diverses primes et indemnités.

VU le décret n° 88.631 du 06 mai 1988 fixant la prime de responsabilité des emplois de direction,

VU le décret n° 2006.779 du 03 juillet 2006 portant attribution de la nouvelle bonification indiciaire à certains personnels de la Fonction Publique Territoriale,

VU le décret n° 91.875 du 06 septembre 1991 pris pour l'application du 1^{er} alinéa de l'article 88 de la loi du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

VU la loi n° 2003.799 du 25 août 2003 modifié relatif à l'indemnité spécifique de service,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE DE :

- DE VERSER A COMPTER DE SON DETACHEMENT :

- la prime de responsabilité au taux de 15 %.
- la nouvelle bonification indiciaire à hauteur de 30 points.
- l'indemnité spécifique de service du cadre d'emplois des ingénieurs affecté d'un coefficient de modulation individuelle.

DELIBERATION n°6/2015

Rapport récapitulatif concernant l'exécution des marchés de l'année 2014

Reçu à la Préfecture de la Haute-Vienne le 26 février 2015

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales formalités de publicité effectuées le 26 février 2015

Madame le Maire

Ce point concerne le rapport récapitulatif sur l'exécution des marchés de l'année 2014. Vous avez reçu le tableau, celui-ci appelle-t-il des demandes d'explications particulières ?

Guénaël LOISEL

Concernant les travaux de drainage du terrain de rugby, n'y avait-il pas une garantie décennale concernant la mise en place de ce terrain ?

Madame le Maire

Non.

Guénaël LOISEL

De mémoire, j'ai vu un tractopelle travailler pendant 3 semaines pour le drainer initialement, cela m'a choqué de voir que nous avons encore dépensé 40 000 euros pour faire un drainage qui initialement avait été fait et où l'ancienne société qui l'a réalisé ne garantit pas son travail, cela me gêne beaucoup.

Madame le Maire

Initialement, ce terrain était seulement une plateforme d'entraînement qui au départ ne devait pas nécessiter les mêmes contraintes qu'un terrain de rugby classique. L'usage en a fait un terrain de rugby fort utilisé, les travaux que vous avez vus avec tractopelle était un problème de collecte d'eaux pluviales puisque nous avons des inondations récurrentes au niveau de la parcelle en dessous, le propriétaire se plaignait régulièrement d'être envahi par les eaux, il a donc fallu une intervention assez conséquente à ce titre-là. Ceci étant, il n'y avait pas eu de travaux de drainage dans les règles de l'art effectués sur ce terrain-là puisqu'il n'avait pas vocation à être un terrain de rugby classique. Pour que les joueurs puissent l'utiliser correctement, étant donné que le terrain était gorgé d'eau, il a fallu une intervention. Il valait peut-être mieux faire une intervention afin de que les joueurs puissent s'entraîner plutôt que d'avoir une plateforme dont personne ne se servait, passé un temps, il y avait même des canards.

Guénaël LOISEL

Il aurait été bien aussi qu'ils aillent jusqu'au bout du terrain, c'est spongieux juste après les lignes de touches.

Richard RATINAUD

Ce n'est pas spongieux, il y a des endroits où effectivement il y a un peu d'eau, mais, le drainage a été fait y compris derrière les poteaux de rugby, un peu moins que sur le terrain, déjà pour des économies, mais, il est drainé et c'est un terrain qui peut tout à fait servir.

Guénaël LOISEL

Pour 40 000 euros, nous aurions pu aller jusqu'au bout tant qu'à faire, c'est dommage.

Richard RATINAUD

Tel que le drainage est fait cela est suffisant, la majeure partie du temps, cela se concentre à l'intérieur des lignes, donc ensuite, ce n'est pas utile d'aller très loin dans le drainage. Le principal a été fait, il n'y a aucun soucis, c'est un terrain qui est conforme et qui nous permet justement d'économiser l'autre qui reçoit aussi beaucoup de mondes et qui commençait à s'abîmer sérieusement. Maintenant, avec ce deuxième terrain drainé, nous pouvons utiliser les deux ce qui permettra de durer plus dans le temps que si nous ne devons utiliser qu'un seul terrain. Mais il est bien drainé y compris sur les extérieurs.

Guénaël LOISEL

Je ne trouve pas, je marche dessus.

Richard RATINAUD

Il est bien drainé, après, il faut dire que cette année nous avons eu beaucoup de pluie, nous y allons assez souvent et à la sortie des drains, l'eau sort très fort et il n'y a plus de canards, ce terrain est bien drainé, alors certes, cela représente une somme, mais, pour pouvoir l'utiliser il n'y avait pas d'autres solutions.

Madame le Maire

Petite précision technique, il n'y a pas de garantie décennale sur ce type de travaux.

Guénaël LOISEL

D'accord, merci.

Denis LIMOUSIN

Nous avons un réel problème par rapport aux installations du rugby, notamment lorsque nous avons des tournois, nous nous retrouvons potentiellement avec deux terrains, alors qu'un seul était utilisé. L'origine de ce terrain, il y a une dizaine d'années, était initialement la mise en place d'une plateforme, et, il n'avait pas été prévu de drainage. Ensuite, l'option prise - il était ridicule d'avoir potentiellement deux terrains et de ne pouvoir en utiliser qu'un seul - a été de faire travailler une entreprise qui avait l'habitude ce type de chantier, certes, la facture a été

en conséquence, mais, quitte à faire les choses, il fallait qu'elles soient bien faites et Richard RATINAUD est bien placé pour en parler, les rugbymen qui vont sur cette plateforme estiment qu'elle est de grande qualité et lorsque l'engazonnement sera total, je pense qu'elle sera même plus belle que le stade du gravier.

Guénaël LOISEL

Je ne suis pas sûr de cela, j'ai des élèves qui jouent sur le terrain, il y a pas mal de graviers.

Denis LIMOUSIN

Parce que le terrain n'a pas fini d'être engazonné.

Richard RATINAUD

Il remontera toujours des cailloux pendant encore quelques années je pense, effectivement, nous retirons encore des cailloux aujourd'hui, mais c'est inévitable, la pluie fait remonter les graviers, il y en aura de moins en moins, mais pour l'instant, il en reste encore quelques un, mais par rapport à ce que nous avons connu, cela n'a plus rien à voir du tout.

Martial BRUNIE

Par rapport aux engins qui ont circulé sur le terrain, l'éclairage a été fait et de ce fait des engins sont restés un certain temps, il ne faut pas oublier non plus que ce terrain est homologué FFR, il était donc dommage de ne pas pouvoir s'en servir, même pour organiser des compétitions et des matchs officiels, alors que l'autre terrain est limite au niveau des dimensions. Je crois que ces travaux s'imposaient et cela et bien.

Christophe LABROSSE

C'était juste pour faire le parallèle entre cette somme-là qui est un investissement pour la commune qui est à peu près du même montant que les réparations que nous avons été obligées de faire sur le gymnase de Maison Rouge suite à des dégradations.

Guénaël LOISEL

Il ne faut pas non plus prendre argent comptant que les dégradations viennent uniquement des élèves du Lycée St Exupéry.

Christophe LABROSSE

Ce n'est pas ce que j'ai dit, j'ai mis en parallèle les dégradations et l'investissement c'est tout, je n'ai visé personne.

Guénaël LOISEL

Dans ces cas-là il faut revendre le gymnase à la Région, je pense que ce serait beaucoup plus simple. C'est le seul gymnase qui est couplé entre la région et une commune.

Madame le Maire

Cela répondait à un choix d'investissement à un moment donné, pour pouvoir se faire, la poire a été coupée en deux avec moitié commune moitié région pour faire des économies, cette commune a toujours cherché à faire des économies. Ce n'est pas moi qui avait négocié le départ de ce projet, mais, mon prédécesseur, prouve que cela fait bien longtemps que nous fonctionnons comme cela, que tout ce que nous pouvons mutualiser pour avoir à en supporter le moins possible sur les finances communales, nous le faisons, mais, si vous avez d'autres solutions, il faut me le dire. Je crois qu'il faudra mutualiser de plus en plus dans le temps.

Ludovic GERAUDIE

Concernant le gymnase, nous sommes bien conscients qu'il s'agit d'un équipement mutualisé et qu'il y a eu des difficultés, même pour les assurances, pour savoir qui était responsable et de quoi, c'est bien pour cela qu'il a fallu une négociation entre l'établissement, la région et la commune pour savoir qui allait payer, nous sommes arrivés à un accord afin de faire en sorte que le conseil régional finance 40% des travaux, ce qui n'est pas rien, tout aurait pu être à la charge de la commune, et, c'est bien pour cela que nous avons demandé à ce qu'il y ait la mise en place d'un système pour rédiger un état des lieux avant et après utilisation du gymnase pour savoir, en cas de dégradations, qui était responsable de quoi.

Dominique FOURTUNE

J'ai deux questions sur ce tableau, d'abord je vois avec plaisir que la révision du PLU a été faite et que la marché a été signé, donc, juste une demande pour la future commission, j'espère que nous aurons une petite information sur comment s'est déroulé le marché, la consultation, ce qu'il y avait comme offre, la qualité, et au final

ce qui a fait que tel prestataire a été retenu suite à certain nombre de critères je suppose, j'espère que nous aurons un petit peu d'information à ce sujet à la prochaine commission.

Ludovic GERAUDIE

Il me semble que nous avons évoqué le choix d'un prestataire en Conseil Municipal, nous avons retenu le meilleur qui répondait au cahier des charges que la commission a fixé. Je vous rappelle que nous avons étudié ensemble le cahier des charges, qui d'ailleurs a fait l'objet d'amélioration suite aux remarques de l'ensemble des membres de ce groupe de travail, nous avons donc retenu celui qui nous semblait le meilleur.

Dominique FOURTUNE

Merci. La deuxième question porte sur la maîtrise d'œuvre pour la cuisine centrale, j'ai cru comprendre tout à l'heure qu'il y avait encore des incertitudes sur son dimensionnement, de ce fait, je suis un peu étonné que le marché sur la maîtrise d'œuvre soit déjà passé, est-ce qu'il y aura des formules de révision ou autres qui permettront de redimensionner le montant de la maîtrise d'œuvre en fonction du projet définitif ?

Yvan TRICART

Juste avant que vous ne répondiez à cette question, j'ai posé la question à la commission des travaux, je trouve un peu triste que nous n'ayons pas eu un débat en Conseil Municipal concernant la cuisine centrale. Le Cabinet de Châteauroux est venu présenter au Conseil Municipal les différentes options, suite à cela, je m'étais même permis de proposer une option supplémentaire, à part cette présentation-là, nous n'avons jamais eu d'autres débats en Conseil Municipal, alors je veux bien, nous sommes sans importance et nous n'avons aucun rôle à jouer, mais nous n'avons participé, ni au choix de l'option, ni au choix du lieu, ni au montant, tout cela n'est jamais venu en Conseil Municipal. Je trouve cela dommage, vous avez la majorité donc vous pouvez amener tous les projets que vous voulez vous les ferez voter, mais, nous n'avons jamais eu, ni en commission des travaux, ni en Conseil Municipal, aucun débat sur ce montant et comment allait se dérouler la cuisine centrale, vous avancez, - mais permettez-nous de faire remarquer de temps en temps - vous le faites sans l'avis du Conseil Municipal alors que vous pourriez l'avoir tout naturellement.

Madame le Maire

Sur ce dossier, vous avez posé comme position de principe une hostilité à ce projet, au moment des dernières élections, j'ai encore souvenir de la dernière commission d'appel d'offres où vous étiez, où concernant le choix du cabinet de maîtrise d'ouvrage, votre position était très claire, comme vous alliez être maire le dimanche d'après, il n'était plus question de ce projet.

Yvan TRICART

Madame le Maire, je ne participais pas aux commissions d'appel d'offres.

Madame le Maire

Bien sûr que si ! Martial BRUNIE était présent, c'est dans le compte rendu, lors de la commission pour le choix du cabinet de maîtrise d'ouvrage, c'est-à-dire Crescendo Conseil, on ne peut pas être plus clair que vous ne l'avez été à ce moment-là.

Yvan TRICART

Je ne vois pas le rapport avec le choix de la cuisine centrale, le cabinet de Châteauroux n'avait pas encore présenté ses options, il y a quelque chose que je ne comprends pas là.

Madame le Maire

A partir du moment où vous avez clairement fait savoir, et, à maintes reprises, que de toute façon ce projet ne vous intéressait pas, et, que tout ce que vous souhaitiez c'est qu'il n'existe pas, comment voulez-vous être associé à une discussion sur le bien-fondé, les aménagements, le dimensionnement...tout ce que nous voulons voir dans un projet alors que ce sera du non d'office ce n'est pas la peine.

Yvan TRICART

Ce n'est pas sérieux là.

Madame le Maire

C'est vous qui n'êtes pas sérieux.

Yvan TRICART

Ce n'est pas parce que nous nous prononçons contre quelque chose, qu'une fois que cette chose a été adoptée par le Conseil Municipal, nous n'avons pas le souci de regarder comment cela se réalise, là, il y a une

chose qui m'échappe complètement. Nous votons contre le budget donc nous n'avons à participer à aucune commission et à aucun travail ? Ce n'est pas sérieux ! Il n'y a jamais eu de débats en Conseil Municipal, je trouve cela dommage, c'est tout, et j'en profite pour le dire et c'est aussi simple que cela !

Madame le Maire

J'en profite pour rappeler que les débats du Conseil Municipal, depuis près d'un an, ont beaucoup parlé de la cuisine centrale, je vous invite à vous référer à tous les comptes rendus que vous avez.

Yvan TRICART

Quand avons-nous adopté le lieu Conseil Municipal ?

Madame le Maire

Là, en revanche vous avez été associé au rendu et sur le choix du lieu où vous avez même fait des contres propositions pour le maintien de l'existant et l'amélioration de la cuisine actuelle.

Yvan TRICART

C'était les 3 options.

Madame le Maire

Vous avez eu les 3 options.

Yvan TRICART

Dans ces 3 options, il n'y avait pas le lieu.

Madame le Maire

Le lieu a été donné.

Yvan TRICART

Non, mais à partir du moment où chaque option avait un montant différent et engageait donc une somme différente, le choix de l'option avec la somme était, à mon avis, du ressort du Conseil Municipal, or, le choix de l'option et de la somme que cela représentent n'ont pas été votés en Conseil Municipal, c'est tout ! Je fais juste remarquer cet élément-là, nous ne vous le posons pas en vice de forme, mais, ce n'est pas normal qu'une option avec une somme ai pu être décidée sans être passée par le Conseil Municipal.

Madame le Maire

C'est vous qui n'êtes pas sérieux.

Yvan TRICART

Madame le Maire, j'ai peut-être oublié la délibération, mais, je souhaite avoir la délibération au prochain Conseil Municipal qui indique que nous choisissons tel option avec tel lieu, ma demande est très simple.

Madame le Maire

Nous avons délibéré à plusieurs reprises sur les autorisations de programme et les crédits de paiement que vous n'avez pas votés, qui nous a valu des discussions y compris sur l'opportunité de refaire une cuisine centrale, il y en a des pages de compte rendu, vous ne pouvez pas me dire cela maintenant ! Ce n'est pas possible.

Yvan TRICART

Que cela vienne dans les débats, je ne le cache pas, mais je demande la délibération du Conseil Municipal qui choisit l'option, le montant et le lieu, il doit y avoir une délibération quelque part, vous pouvez bien me la fournir.

Madame le Maire

Cela ne fait pas l'objet d'une délibération, lorsque vous choisissez un équipement, vous autorisez les crédits pour le faire. Parfois je me dis que ce n'est pas possible, nous ne délibérons vraisemblablement pas dans la même enceinte. A chaque fois que nous avons évoqué cette cuisine centrale - et elle a été évoquée à de nombreuses reprises - cela vous a donné l'occasion de dire tout le bien que vous en pensiez, toute la technicité que vous aviez acquise dans vos vies précédentes et dont vous avez pu nous faire bénéficier, toute l'expérience que vous pouviez nous donner pour nous indiquer qu'il valait mieux faire des travaux à tel endroit plutôt qu'à tel autre pour telles ou telles raisons, sauf erreur de ma part, mais vous pouvez revoir les comptes rendus, c'est quand même

relativement détaillé. A aucun moment, ce Conseil Municipal n'a pu se prononcer sans savoir ce que cet équipement concernait, où il serait éventuellement positionné et dans quelles conditions, cela n'est pas possible.

Yvan TRICART

Vous devez bien pouvoir me fournir une note du Conseil Municipal indiquant que de tel jour et tel mois nous avons adopté cela, vous devez bien pouvoir me dire à quel moment ?

Madame le Maire

Pour les crédits sans problème.

Yvan TRICART

J'ai recherché dans tous les comptes rendus, je n'ai trouvé nulle part à quel endroit nous avons débattu, quelle option avait été déterminée, et, quel lieu.

Madame le Maire

Cela ne fait pas l'objet d'une délibération.

Yvan TRICART

Cela est bien venu en point au Conseil Municipal.

Madame le Maire

Cela a été donné et discuté longuement et vous avez participé aux débats.

Yvan TRICART

Je n'ai trouvé aucun point au Conseil Municipal où cela était à l'ordre du jour.

Madame le Maire

A été à l'ordre du jour, les crédits de paiement, les autorisations de programme à plusieurs reprises.

Yvan TRICART

Pour quelle option ? Nous ne l'avons jamais déterminé. C'est un constat.

Madame le Maire

Vient en Conseil Municipal ce qui doit venir en Conseil Municipal. Cela peut vous prêter à sourire, mais, effectivement, lorsque vous me citez comme exemple de réussite communale, les communes parisiennes auxquelles vous avez fait référence tout à l'heure, tout ce que je peux nous souhaiter, c'est de ne jamais être dans l'état de celles-là, surtout quand nous venons de parler d'orientations budgétaires où nous savons que nous allons avoir des choses très compliquées, tout ce que je souhaite au Palais, c'est de ne pas finir comme celles dans lesquelles vous avez pu faire une partie de votre carrière, et, qui sont citées en exemple pour leur mauvaise gestion.

Yvan TRICART

Les collectivités dans lesquelles j'ai travaillé ne sont pas en faillite.

Dominique FOURTUNE

Concernant les modalités de révision sur le marché de maîtrise d'œuvre.

Madame le Maire

Dans le programme, il y avait plusieurs hypothèses de dimensionnement, donc ce n'est pas un souci, cela était prévu au programme de départ, avec un dimensionnement mutualisé et un dimensionnement non mutualisé.

En application au décret n°2006-975 du 1^{er} août 2006 portant modification du code des marchés publics et notamment l'article 133 du code des marchés publics, les informations sur les marchés conclus en 2014 font l'objet d'un rapport récapitulatif annuel communiqué à l'assemblée municipale.

DELIBERATION n°7/2015

Demande de subventions auprès de la Fédération Française de Football pour la mise en conformité des vestiaires, sanitaires pour un classement fédéral du bâtiment des Tribunes du Stade Raymond Claveyrollas

Reçu à la Préfecture de la Haute-Vienne le 26 février 2015

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales formalités de publicité effectuées le 26 février 2015

Madame le Maire

Ce point concerne une demande de subvention auprès de la Fédération Française de Football pour la mise en conformité des vestiaires, sanitaires pour un classement fédéral du bâtiment des Tribunes du Stade Raymond Claveyrollas, je passe la parole à Denis LIMOUSIN.

Denis LIMOUSIN

Il convient de présenter un dossier susceptible de retenir l'agrément et l'aide financière de la Fédération Française de Football concernant la mise en conformité des vestiaires, sanitaires du bâtiment et tribunes du stade Raymond Claveyrollas au titre de l'appel à projet « Horizon Bleu 2016 ». Cette subvention permettrait de pouvoir recueillir jusqu'à 20 000 euros.

Carole SALESSE

Nous n'avons pas voté cet investissement, nous allons donc nous abstenir sur cette subvention.

Denis LIMOUSIN

Une précision cependant, par rapport aux travaux, j'avais vu sur certain de vos commentaires que vous disiez que nous refaisons la grande salle, il n'en n'est pas question, nous ne refaisons pas la salle Pierre de Coubertin.

Yvan TRICART

Si nous avons eu les plans, nous saurions ce qui se fait comme travaux.

Denis LIMOUSIN

A ce moment-là, pourquoi dire que nous refaisons la salle Pierre de Coubertin si vous n'avez pas vu les plans. En revanche, nous aurons l'occasion de les voir lors de la commission sports qui se réunit dans une quinzaine de jours, nous irons d'ailleurs sur site et nous verrons les plans lors de cette commission. Mais, je tenais à préciser qu'il n'est pas du tout envisagé question de refaire la salle communale Pierre de Coubertin.

Madame le Maire

Ce n'est pas grave, cela n'empêche pas de dire n'importe quoi, nous avons l'habitude.

Guénaél LOISEL

Nous pourrions peut-être profiter de la subvention pour refaire le dojo qui commence à être insalubre.

Denis LIMOUSIN

Je ne suis pas sûre que la Fédération Française de Foot subventionne le dojo.

Madame le Maire

Il y a eu déjà un certain nombre de travaux sur le dojo, mais, il est vrai qu'il est vieux.

Monsieur Denis LIMOUSIN expose au Conseil Municipal qu'il convient de présenter un dossier susceptible de retenir l'agrément et l'aide financière de la Fédération Française de Football, au titre de l'appel à projets « Horizon Bleu 2016 ».

Ce dossier est soumis au Conseil Municipal.

- ☞ Réfection des vestiaires sanitaires des tribunes du stade Raymond CLAVEYROLLAS avec mise en conformité des vestiaires, sanitaires pour un classement fédéral du bâtiment des Tribunes du Stade Raymond Claveyrollas, pour un montant prévisionnel de 350 000,00 € H.T.

Le CONSEIL MUNICIPAL après en avoir délibéré,

DECIDE DE :

- **DONNER** son accord pour solliciter auprès de la Fédération Française de Football une subvention à hauteur de 20% du montant total HT de l'opération, plafonnée à 20 000,00 €, pour le dossier cité ci-dessus.

Vote pour cette délibération

Pour : 26

Contre : /

Abstentions : 6 (Yvan TRICART – Claudine DELY – Guénaél LOISEL – Carole SALESSE – Cédric FORGET – Dominique FORTUNE)

DELIBERATION n°8/2015

Annulation de la cession de terrains communaux sis rue Auguste Renoir à Limoges Habitat

Reçu à la Préfecture de la Haute-Vienne le 26 février 2015

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales formalités de publicité effectuées le 26 février 2015

Madame le Maire

Ce point concerne l'annulation de la cession à Limoges Habitat des terrains de la rue Auguste Renoir. Vous le savez, nous avons délibéré sur le principe de la cession des terrains rue Renoir à Limoges Habitat pour réaliser des logements sociaux, leur opération ne pouvant s'équilibrer, compte tenu des contraintes que nous avons demandées, notamment en termes de stationnement et d'accès, ils ont finalement renoncé à cette opération, il n'est donc plus utile de laisser une délibération de principe perdurer alors que nous savons que rien ne se fera sur ce terrain par Limoges Habitat. Il vous est simplement proposé d'annuler la délibération sur l'accord de principe de cessions de ces terrains pour Limoges Habitat.

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal que, par délibération n°89/2012 du 13 novembre 2012, le Conseil Municipal a décidé à l'unanimité de l'autoriser à signer tous les documents nécessaires afin de concrétiser la cession de terrains communaux sis rue Auguste Renoir à Limoges Habitat.

Cet accord de principe portait sur la partie haute des terrains communaux situés en bords de Vienne, hors de la zone inondable.

Différentes études techniques ont été menées tant par les services communaux que par Limoges Métropole et Limoges Habitat et elles n'ont pas permis de démontrer la faisabilité et la rentabilité du projet.

Limoges habitat a donc décidé de renoncer au projet prévu sur les terrains concernés.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE DE :

- **PRENDRE NOTE** de l'annulation du projet par Limoges Habitat,
- **ANNULER** sa délibération n°89/2012 du 13 novembre 2012,

Information de la consultation en cours du schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE) et du plan de gestion des risques d'inondation (PGRI)

Madame le Maire

Ce dernier point est une information sur la consultation en cours du Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) et du Plan de Gestion des Risques d'Inondations (PGRI), vous avez l'information dans la note de synthèse, vous êtes donc invités à consulter et à faire éventuellement vos remarques sur le site internet. Je sais que vous êtes particulièrement intéressés – notamment Yvan TRICART - par cette question, je ne doute pas que cette information vous soit utile.

Guénaël LOISEL

Suite aux risques inondations, ne serait-il pas utile de revoir le plan du PPRT qui ne tenait pas compte des risques de rupture de barrage en amont ?

Madame le Maire

La rupture de barrage est notée dans le PPRT, puisque c'est le risque principal pour la commune. Ce que j'en ai retenu par rapport aux risques de rupture de barrage, au cas où la rupture soit massive avec tous les barrages en cascade et immédiate, c'est ce qui est normalement énoncé dans le plan, nous avons 1 heure devant nous et la vienne monte jusqu'à la mairie. Nous avons donc 1 heure pour évacuer la zone en dessous, mais, c'est sur une hypothèse qui normalement ne peut pas se produire.

Guénaël LOISEL

Comme Fukushima qui ne devait pas exister non plus.

Madame le Maire

Exactement, c'est d'ailleurs pour cela que c'est prévu de cette façon.

Guénaël LOISEL

Concernant la dépollution de la Sablière, est-il prévu quelque chose aussi ?

Madame le Maire

Nous avons prévu l'étude au budget pour voir en amont, là aussi il y a quand même des sommes très importantes au niveau de l'assainissement puisque cela a été chiffré par les services de l'agglomération à environ 170 000 euros de mémoire, autant ne pas faire si nous savons que la situation ne sera pas suffisamment améliorée pour permettre la baignade.

Guénaël LOISEL

Ne pourrions-nous pas récupérer de l'argent auprès de l'Agence de l'Eau pour ce cas présent ?

Madame le Maire

C'est possible, mais cela dépend du montage du dossier, mais, pour l'étude nous l'avons sollicitée.

Nous en avons terminé avec l'ordre du jour, je voudrais vous donner une information, vous le savez, depuis 2 ans, nous avons une convention avec la SPA pour le ramassage des animaux divagants, nous nous étions posés la question, lors de la première signature en 2013, de la pertinence de sa signature par rapport aux nombres d'animaux récupérés. En 2013, nous avons signé une convention pour 2 749,50 euros, 16 animaux avaient été récupérés et la prestation à l'intervention aurait coûté 2 832 euros, donc là, nous étions bons. En 2014, nous avons à nouveau signé la convention, qui entre temps avait augmenté sensiblement puisque nous sommes passés à 3 691,20 euros – c'est une taxe à l'habitant – seulement 10 animaux ont été pris en charge par la SPA, de nombreux appels de particuliers, même de la mairie, sur des animaux divagants n'ont pas permis par la suite d'avoir une intervention, Laurence PICHON en est témoin, car dimanche soir nous avons réglé un problème qui relève directement de l'intervention de la SPA et de la convention que nous avons signée. Là, ils nous proposent une nouvelle convention à hauteur de 3 717 euros, or, si c'est pour ne pas intervenir, ce n'est pas la peine. C'est pour cela que je voulais que nous en discussions avant de vous proposer quelque délibération que ce soit, en ce qui me concerne, cette année, j'ai plutôt envie de ne pas signer cette convention et de payer à l'intervention.

Carole SALESSE

Nous ne pouvons pas négocier le prix ?

Madame le Maire

Non.

Carole SALESSE

Ce n'est pas la conseillère qui parle, je trouve aussi qu'il y a un certain nombre de gens assez lâches pour abandonner leurs animaux, alors certes, il y a des animaux qui divagent, je connais un peu la SPA de la Haute-Vienne, ils font aussi des choses et heureusement que nous les avons aussi, après, je sais que nous ne sommes pas là pour financer la SPA.

Ludovic GERAUDIE

Le problème, nous sommes bien d'accord, n'est pas la remise en cause des missions et de l'action de la SPA, le problème c'est leur manière d'agir avec les communes. Lorsque nous payons un forfait à l'avance, ils se déplacent moins et ils répondent moins aux sollicitations et de la commune et des habitants, alors que lorsque c'est une prestation à l'animal, ils se déplacent, et, en l'occurrence, cela nous coûterait moins cher. Le but est de faire en sorte qu'ils fassent leur boulot, car ils le font bien, et qu'ils ne choisissent pas de venir ou pas, si nous les appelons ils viennent et si le moyen pour qu'ils se déplacent quand il y a un souci avec un animal qui divague est de repasser à la prestation à l'animal, de mon point de vue, alors il est mieux de repasser à ce système-là.

Carole SALESSE

C'est peut-être aussi de leur donner le marché en main et de leur dire qu'il faut qu'ils se déplacent quand nous avons besoin d'eux puisque nous faisons une avance.

Michaëlle YANKOV

Je l'ai personnellement expérimenté, nous avons un chien qui a tendance à aller fureter un peu dans le quartier – nous savons qu'il revient – mais, une voisine l'a récupéré, à la fois elle a prévenu la mairie et la SPA, elle a gardé le chien pendant 24h chez elle, la SPA n'a pas souhaité se déplacer, donc, effectivement, quand nous contractualisons avec la SPA, il faut se poser la question du service rendu par rapport à la facture finale, si nous disons qu'il y a des animaux divagants et que la SPA ne fait pas le nécessaire, est-il utile de payer cette facture-là sachant que le service n'est pas rendu.

Carole SALESSE

Il faut faire appliquer la convention.

Michaëlle YANKOV

Quel est le moyen d'obligation que nous pouvons poser à la SPA pour faire le travail ?

Madame le Maire

C'est pour cela que j'aurais plus tendance à revenir comme avant et voir ce que cela donne, cela va peut-être les inciter à respecter les choses.

Carole SALESSE

Tentons le coup pour cette année.

Fin de la séance à 20h20